ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE
Siège social :
HOTEL DES COMMUNES
72000 LE MANS

Le Président,
Marc JOULAUD
DEPUTE-MAIRE

Le Mans, le 9 mai 2012

MJ/TD/19

Madame, Monsieur le Maire,

La loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 est venue réformer la fiscalité de l'aménagement. Le nouveau dispositif repose désormais sur la Taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous-densité (VSD).

Ces modifications placent la commune au centre des décisions en matière d'urbanisme. Plusieurs réunions d'information vous ont déjà été proposées en 2011 pour vous présenter la réforme de la fiscalité de l'aménagement.

Aujourd'hui, l'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe, en partenariat avec la Direction départementale des territoires de la Sarthe et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) vous proposent deux nouvelles réunions.

La DDT vous présentera les points essentiels de l'actualité du droit des sols et fera un point d'étape sur la mise en œuvre et l'évolution de la taxe d'aménagement.
ERDF fera un rappel sur les règles en matière de desserte électrique et les nouveautés.

*Nous organisons donc **2 nouvelles réunions d'information** sur le thème :*

« L'actualité du droit des sols et rappel sur la desserte électrique »

Nous vous proposons au choix :

- le mardi 19 juin 2012 à la Chapelle Saint-Aubin, à la Maison pour tous, 11 rue de l'Europe, de 18h30 à 20h30,

- le vendredi 22 juin 2012 de 14h30 à 16h30, à Saint-Pavace, salle Touraine zone industrielle rue de Touraine.

*Je vous invite à nous retourner le coupon-réponse ci-**joint avant le 8 juin 2012.***

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Marc JOULAUD

Secrétariat :3, rue Paul Beldant – 72000 LE MANS – Tél. 02 43 24 31 01 – Fax 02 43 24 16 22 – assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr

COUPON-REPONSE

COLLECTIVITE.....

Participeront à la réunion du (préciser la date)

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

Mme, Mlle, M..... Fonction : .....

QUESTIONS EVENTUELLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A ADRESSER A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS AU PLUS TARD LE 8 JUIN 2012

Secrétariat : 3, rue Paul Beldant – 72000 LE MANS – Tél. 02 43 24 31 01 – Fax 02 43 24 16 22 – assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr